

CAP de l'encadrement supérieur.

Comme à l'accoutumée à cette période de l'année, les CAP de l'encadrement supérieur ont siégé le 3 juillet pour statuer sur des nominations et avancements. Les promotions sont indiquées en fin de ce bulletin, mais, auparavant, UCP Flash vous livre quelques remarques émanant de représentants de l'UCP.

CAP n° 11 (Ingénieurs des services techniques) : il faut aller plus loin...

Nominations d'Ingénieurs Généraux : La fixation d'un taux promus/promouvables très faible, à hauteur de 8% (qui signifie que les Ingénieurs en Chef doivent attendre, en moyenne, 19,5 ans avant de pouvoir accéder au grade d'Ingénieur Général) n'a permis de faire nommer cette année que 3 agents. Ce taux, perçu comme un réel facteur d'injustice par les IST, est à comparer à celui obtenu par les collègues homologues de l'Etat (corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées), qui s'établit à 28% et limite ainsi leur temps moyen d'attente à 11 ans.

Après avoir vivement déploré l'absence, sur la liste des promus, de certains agents méritants qui avaient vocation à être nommés dès cette année (3 autres noms avaient été cités par l'administration lors de la pré-CAP), les représentants du corps ont demandé la révision du taux pour 2007 (avec organisation d'une CAP de nomination complémentaire), 2008 et 2009 à hauteur d'un minimum de 18 % (soit 12,5 ans d'attente en moyenne). Ils se sont abstenus lors du vote relatif à la nomination des 3 agents concernés.

Nominations d'Ingénieurs en Chef : Tant le taux promus/promouvables que la liste des agents proposés ont recueilli l'assentiment des représentants du corps qui ont voté pour ces nominations.

CAP n° 13 (ingénieurs des travaux) : le dialogue reprend ses droits.

Après le repyramidage du corps des ingénieurs des travaux, effectué sur la période 2003-2006, qui avait permis de résorber en grande partie les retards de carrière parfois considérables de nombreux ingénieurs grâce à 120 nominations au grade de divisionnaire, la CAP d'avancement du mardi 2 juillet constituait un « retour à la normale », dans le cadre du dispositif du ratio promus/promouvables, avec un nombre de nominations inférieur de moitié à celui de l'année 2006.

Dans la phase de préparation de cette CAP, les représentants du personnel ont constaté que plus de la moitié des propositions faites par les directions dérogeaient aux règles de gestion définies par la DRH. Rappelons que ces règles, plus contraignantes que les conditions de promouvabilité statutaires, ont pour objectif d'éviter que les accélérations de carrière de certains ne pénalisent trop les déroulements de carrière des autres et donc de générer à nouveau des engorgements tels que connus avant le repyramidage.

Le SIT (Syndicat des Ingénieurs des Travaux de la Ville de Paris), composante de l'UCP, est donc intervenu à différents niveaux pour faire modifier les propositions de certaines directions, sans succès dans un premier temps.

Lors de la CAP, les représentants du SIT ont donc exprimé très clairement leur désaccord, contestant ce qu'ils percevaient comme une volonté de passage en force.

François DAGNAUD, adjoint au Maire, qui présidait cette CAP, a entendu ces objections et décidé d'en tenir compte : il a donc demandé en séance à deux directions de changer leur liste, aboutissant ainsi à un compromis acceptable pour les représentants du personnel.

Le SIT et l'UCP constatent avec satisfaction que la CAP n'a pas été rabaissée à un simple rôle d'enregistrement, qu'elle est restée un lieu de débat et que lorsque la volonté d'écoute mutuelle est présente, le dialogue social reprend tous ses droits.

CAP N° 2 et 3: bienvenue aux travailleurs handicapés.

Le 3 juillet 2007 s'est réunie pour la première fois la CAP N° 2 et 3 regroupant les Attachés d'Administration de la Ville de Paris et les Attachés des Services de la Commune de Paris, dans le nouveau corps des Attachés des Administrations parisiennes, issu du décret du 9 mai 2007.

La fusion des deux anciens corps étant trop récente pour que la CAP traite des dossiers d'avancement et de promotion, celles-ci interviendront vers la fin novembre 2007.

Cette séance a néanmoins permis d'examiner les accueils en détachement et d'informer les représentants des personnels des modalités d'accueil de collègues handicapés.

L'UCP a tenu à se réjouir de l'action volontariste menée en faveur de l'insertion professionnelle de travailleurs handicapés, dans toutes les catégories, y compris l'encadrement supérieur, que le meilleur accueil et les adaptations leur ont été réservés pour réussir ce défi que tous doivent relever.

En outre, l'UCP a évoqué l'effort tout particulier mis en œuvre en faveur des collègues malentendants, mis en lumière récemment lors d'une séance d'information animée par Philippe SANSON.

Promotions et nominations.

CAP N° 1 – Administrateur.

Nomination au grade d'administrateur hors classe:

Julien BARGETON (SGCP), Guislaine LOBRY (DRH), Bénédicte LEGRAND (DASES).

CAP N° 11 – Ingénieur des services techniques.

Nomination au grade d'ingénieur général :

Xavier DE BODINAT (DVD), Maurice SCHILLIS (DEVE), Ghislaine GEFFROY (DEVE).

Nomination au grade d'ingénieur en chef :

Anne GOMEZ (DU), Thierry PHILIPP (DEVE), Gérard CHOPINET (DEVE).

CAP N° 12 – Ingénieurs Hydrologues et Hygiénistes.

Nomination au grade d'ingénieur hydrologue divisionnaire de classe exceptionnelle:

Jean DANJOU (LHVP).

Nomination au grade d'ingénieur hydrologue divisionnaire :

Brigitte DURAND (CRECEP).

CAP N° 13 – Ingénieur des travaux.

Nomination au grade d'ingénieur divisionnaire :

Karine BONNEFOY (DVD) Bernard BRANCHU (DVD) Nathalie CHARRIE (DEVE) Patrick CHAULIAC (DVD) Jean Yves CORBEAU (DU) Damien DESCHAMPS (DVD) Denis DOURLENT (DEVE) Pascal DUBOIS (DPA) Dominique DUBOIS SAGE (DPA) Bruno DURNERIN (DSTI) Marc ETOURMY (DPA) Magali FARJAUD PHILIPP (DPE) Emmanuel HERROU (DVD) Pierre Pascal HERVIOU (DU) Marc LELOUCH (DPE) Eric LEROY (DEVE) Carine REBOAH (DPE) Michel SAINTILLAN (DU).

CAP N° 15 – Ingénieur économiste.

Nomination au grade d'ingénieur économiste de classe supérieure :

Pierre BASILEVITCH (DRH).

A toutes et à tous, l'UCP adresse ses sincères félicitations.

Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS
Tél. 01.43.47.80.72
Fax. 01.43.47.81.45